



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 123-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.192

Déposée le : 07.06.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Flück (Interlaken, PLR) (porte-parole)
Michel (Schattenhalb, UDC)
Hess (Nidau, PLR)
Saxer (Gümligen, PLR)
Graf (Interlaken, PS)
Schwarz (Adelboden, UDF)
Wenger (Spiez, PEV)
Kohler (Meiringen, Les Verts)
Bichsel (Merligen, Le Centre)
Egger (Frutigen, pvl)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 10.06.2021

N° d'ACE : 902/2021 du 18 août 2021
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**

Mesures de compensation du bruit du trafic aérien dans la région de Brienz et du Haslital

1. Le Conseil-exécutif s'engage aux niveaux fédéral et cantonal, de concert avec les communes concernées, pour que soient créés les 150 à 200 emplois supplémentaires réclamés par la région de Brienz et du Haslital.
2. Le Conseil-exécutif s'engage aux niveaux fédéral et cantonal, de concert avec les communes concernées, pour que les quelque 200 emplois et 20 places d'apprentissage sur la base aérienne de Meiringen soient pérennisés.
3. Le Conseil-exécutif veille à ce que les communes concernées soient informées en temps utile de toutes les activités ayant un impact sur la population.

Développement :

Les autorités communales de la région de Brienz et du Haslital soutiennent la base aérienne de Meiringen et acceptent les 400 à 5000 mouvements aériens prévus chaque année. Il en est ainsi depuis près de vingt ans.

Cela fait bientôt vingt ans également que les communes demandent la création dans la région de Brienz et de l'Oberhasli de 150 à 200 nouveaux emplois supplémentaires non créateurs de bruit, c'est-à-dire non liés à un accroissement des mouvements aériens, à titre de compensation pour les immissions de bruit considérables générées par les 4000 à 5000 mouvements aériens annuels ainsi que par la place de tir d'aviation d'Axalp, sur la commune de Brienz.

La création de ces emplois demande une action de la part des sept Départements fédéraux ainsi que des sept Directions cantonales.

Mais les communes observent régulièrement des tentatives visant à réduire les effectifs existants. Jusqu'ici, il a été possible de les faire échouer. Ces tentatives de diminuer l'effectif global, réitérées régulièrement, ne sont toutefois pas admissibles.

Les communes réclament depuis des dizaines d'années que le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) leur communique directement et en temps utile les modifications apportées aux opérations de vol ordinaires, au plan sectoriel militaire, etc. ! Il faut que les communes soient impliquées activement dans ces diverses procédures.

Le gouvernement doit s'engager activement avec les communes concernées pour faire valoir les revendications de la région.

Motivation de l'urgence : les communes attendent depuis bientôt vingt ans que les revendications exposées dans la motion soient réalisées. Il est temps de faire avancer les choses, notamment dans le contexte des futures votations sur l'acquisition de nouveaux avions.

Réponse du Conseil-exécutif

L'aérodrome militaire de Meiringen a une importance économique considérable pour la région de Brienz et du Haslital. Avec 195 collaborateurs et collaboratrices (état en juin 2021), c'est un employeur important et attractif. L'aérodrome offre en outre 20 places d'apprentissage pour les métiers de polymécanicien-ne CFC, d'agent-e d'exploitation CFC et de mécanicien-ne en maintenance d'automobiles CFC. Le trafic aérien, avec jusqu'à 5000 mouvements aériens par an et les émissions de bruit correspondantes, est source de dérangements pour la population et la région touristique. Il en est tenu compte autant que possible dans l'organisation du trafic aérien. Celui-ci est notamment interrompu de mi-juin à mi-août ainsi que pendant la période des fêtes de fin d'année. Les horaires d'exploitation de la base aérienne sont en outre publiés le plus tôt possible. Le conflit d'intérêt subsiste cependant entre les aspirations de la population et des touristes au calme et les exigences de l'armée et des Forces aériennes.

Les données-clés pour l'utilisation et l'exploitation de l'aérodrome militaire de Meiringen et donc pour les emplois sur place sont définies dans le concept de stationnement de l'armée suisse. La Confédération le réglemente de sa propre compétence ; le Conseil-exécutif ne dispose d'aucune possibilité juridique d'influencer les décisions du Conseil fédéral, du DDPS, de l'armée et des Forces aériennes.

Le Conseil-exécutif estime cependant qu'il est nécessaire d'effectuer un état des lieux avec toutes les personnes concernées à propos de l'exploitation actuelle de la base aérienne de Meiringen, de son évolution future et des perspectives pour les postes militaires et civils. Une vue d'ensemble de la situation des aérodromes situés dans le canton de Berne et ses environs est également requise.

L'état des lieux devra aussi tenir compte des répercussions de la décision du Conseil fédéral du 30 juin 2021 concernant l'acquisition de nouveaux avions de combat, prise en réponse au postulat 120-2020 Michel (Schattenhalb, UDC) Aménagement du territoire et nouveaux avions de combat (adopté par le Grand Conseil à la session de printemps 2021)¹.

¹ <https://www.gr.be.ch/etc/designs/gr/media.cdwsbinary.DOKUMENTE.acq/ce24b5830f5a4787b5c419c70a3553b3-332/6/PDF/2020.RRGR.171-RRB-F-217836.pdf>

Le Conseil-exécutif est prêt à mettre en place un groupe de travail pour traiter les requêtes formulées dans la motion. Ce dernier, qui pourrait être piloté par la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement, devrait comporter des représentant-e-s du DDPS et de l'aérodrome militaire de Meiringen, de la Direction de l'intérieur et de la justice, ainsi que des communes concernées et de la région de Brienz et du Haslital.

Pour les activités qui relèvent de la responsabilité du canton, le Conseil-exécutif garantira la communication.

Destinataire

– Grand Conseil